

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 4 MARS 2026

N° 2026-03-12

Séance reconvoquée pour défaut de quorum constaté lors de la séance initiale du 24 février 2026

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le bureau syndical, valablement convoqué une seconde fois à trois jours d'intervalle, peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à neuf heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-cinq février deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 6

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 9
Exprimées par pouvoirs : 5
Total (mini 19) : 14

Le quorum n'ayant pas été
atteint lors de la séance du 24
février, conformément à
l'article L2121-17 du CGCT, le
Bureau Syndical délibère
valablement sans condition de
quorum.

Délégués présents-es

**1 représentante du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteuse de 2 voix chacun)**

Patricia PICARD

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**3 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Gilles CREMILLIEUX, Nicole PELOUX, Frédéric ROUX.

Délégués excusés-es ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CAMP à Frédéric ROUX, Marlène MOURIER à Patricia PICARD, Jean-François PERILHOU à Agnès ROSSI.

Délégués excusés-es : Fabienne BARBANSON, Pierre COMBES, Danielle TOUCHE.

Participait également à la réunion : Claude AURIAS

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 9 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Plan Pastoral de Territoire : animation et sensibilisation sur l'année internationale du pastoralisme et des parcours

Montant des dépenses PnrBP	2026
Fonctionnement	5 860 €
Investissement	0€

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	5 860 €	4 688 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Plan Pastoral de Territoire (PPT) 2021-2026 comporte un volet sensibilisation et communication sur le pastoralisme (fiche action 6).

L'année 2026 a été promulguée par l'ONU comme année internationale du pastoralisme et des parcours (AIPP). Cette année permettra faire connaître et promouvoir la richesse que représentent le pastoralisme et les parcours, mais aussi faire prendre conscience de la nécessité de renforcer encore les compétences et d'accroître l'investissement responsable dans le secteur de l'élevage pastoral.

Le Syndicat mixte du Parc souhaite déposer un nouveau dossier sur les financements de la fiche action 6 du PPT pour l'AIPP. Ce projet vise donc à mettre en avant certaines actions déjà menées par le Syndicat mixte du Parc sur le pastoralisme, ainsi qu'à organiser des nouveaux temps de rencontres.

Plusieurs évènements / animations sont identifiés en 2026 :

- ◆ Journée sur le multi-usage ;
- ◆ Journée « passereaux et pasto » ;
- ◆ Formation à destination des Baronautes ;
- ◆ Fête des vautours ;
- ◆ Ciné-débat en soirée ;
- ◆ Journée mondiale des vautours ;
- ◆ Podcast/articles sur le pastoralisme ;
- ◆ Journée d'accueil des nouveaux élus locaux : présentation des enjeux du pastoralisme ;
- ◆ Participation au sommet de l'élevage à Cournon
- ◆ Rédaction d'un document « AIPP » à destination des élus

L'ensemble de ces actions ne seront pas financées dans le présent projet, mais toutes formeront un maillage d'évènements rattachés à l'AIPP. Ces actions ont été validées par le comité de pilotage du PPT du 05 février 2026. Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, la Présidente propose de solliciter l'Europe et la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Intervention sur le pastoralisme dans le cadre d'un évènement local	600 €	FEADER (Europe) – 34,40%	2 015,84€
Journée pasto et passereaux	500 €		
Ciné-débat	330 €	Région AURA – 45,60%	2 672,16 €
Ciné-débat à l'automne	1 470 €		
Documents élus	660€	Autofinancement – 20 % (soit 4,5 jours de l'animatrice PPT pour la coordination)	1 172 €
Podcast « pasto »	2 000 €		
Journée d'accueil des nouveaux élus	300 €		
TOTAL	5 860 €	TOTAL	5 860 €



Délibération

- ◆ Vu la résolution adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies lors de sa séance plénière du 28 février 2022
- ◆ Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional n°CP-2021-05/ 03-15-5480 du 21 mai 2021 habilitant le Président du Conseil régional à signer la convention d'objectifs du PPT 2021-2026 ;
- ◆ Considérant le Plan régional en faveur du pastoralisme adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 27/06/2019 ;
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus particulièrement sa mesure 1.2.2 « Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité », qui vise à maintenir les activités pastorales extensives à forte valeurs ajoutées écologiques et paysagères ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement proposés ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

